

VILLE D'EPERNON

(Eure-et-Loir)
8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2017

GD/CJ n° 2017/ 23

Objet de la délibération :

Formation des élus –
Bilan des actions 2016

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 24

Pouvoir : 01

Votants : 25

Date de la convocation :
07/03/2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Françoise RAMOND, Maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Françoise RAMOND, Guy DAVID, Béatrice BONVIN, François BELHOMME, Danièle BOMMER, Jacques MATHIAU, Lydie QUAGLIARELLA, Martine GAUTIER, Rosane BASSEZ, Simone BEULÉ, Paulette CASANOVA, Régine GUITARD, Philippe POISSONNIER, Chantal BREVIER, Claudine BROUSSEAU, Cendrine CHERGUI, Sébastien RITTNER, Flavien BLANCHARD, Robert STECK, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Nathalie VAN CAPPEL, Eric ROYNEL

Absent Excusé :

Jean-Paul MARCHAND, pouvoir B. BONVIN

Absents :

Jean JOSEPH - Didier PHILIPPE - Franck DUCOUTUMANY - Arnaud BEAUFORT

Secrétaire de séance : L. QUAGLIARELLA

Madame D. BOMMER, Adjointe aux finances informe ses collègues que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus, financés par la collectivité, est annexé au compte administratif et qu'un débat annuel a lieu sur la formation des élus.

Conformément à ces dispositions, le tableau des formations 2016 fait état d'un montant des dépenses de 11 905 € (crédit inscrit au BP 2016 : 18 000 €).

Plusieurs formations individuelles ont été suivies par les élus sur les thèmes suivants : finances locales, marchés publics, cimetière).

A l'unanimité, le conseil municipal en prend acte

Fait et délibéré à Epernon, le 13 mars 2017

Le Maire,
F. RAMOND



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du

et du 07/03/2017 01401-20170313-D2017_03_23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2017

Publication : 20/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

